



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Barœul

Association Centre Régional de Phytosociologie

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Association Centre Régional de Phytosociologie
Hameau de Haendries 59270 BAILLEUL

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Centre Régional de Phytosociologie

Hameau de Haendries 59270 BAILLEUL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Centre Régional de Phytosociologie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Marcq en Baroeul, le 17 mai 2024

KPMG SA

Maxime BRION

Commissaire aux comptes



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Centre Régional de Phytosociologie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Centre Régional de Phytosociologie
Hameau de Haendries 59270 BAILLEUL

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92068 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Centre Régional de Phytosociologie

Hameau de Haendries 59270 BAILLEUL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Centre Régional de Phytosociologie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Régional de Phytosociologie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "4.1 Faits caractéristiques de l'exercice" de l'annexe des comptes annuels concernant le transfert au 1er janvier 2023 de l'Observatoire Régional de la Biodiversité au Syndicat Mixte Espaces Naturels Régionaux et l'incidence de cette opération sur la comparabilité des comptes entre les exercices 2023 et 2022.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 17 mai 2024

KPMG SA

Maxime BRION

Commissaire aux comptes

BILAN
COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

	Exercice 2023 au 31.12.2023			Euros 31.12.2022
	Brut	Amortis- sements et dépréciations	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, logiciels, drts et val. similaires	1 246 471	1 208 844	37 626	37 152
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 161		41 161	41 161
Constructions	1 091 321	859 443	231 878	265 020
Installations techniques, matériel et outillage industriels	417 395	383 248	34 147	26 332
Autres immobilisations corporelles	2 518 890	2 323 396	195 494	232 145
Immobilisations corporelles en cours	14 540		14 540	2 982
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	8		8	8
Prêts	119 304		119 304	114 536
Autres immobilisations financières	6 004		6 004	4 462
TOTAL I	5 455 094	4 774 932	680 163	723 798
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
En cours de production de services	93 415		93 415	317 721
Produits Finis	9 725	9 725	-	0
Marchandises	1 413		1 413	1 810
Avances et acomptes versés sur commandes	7 032		7 032	3 938
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	277 987		277 987	241 971
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 513 806		1 513 806	1 071 860
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	630 284		630 284	734 923
Charges constatées d'avance	33 689		33 689	32 373
TOTAL II	2 567 352	9 725	2 557 626	2 404 596
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL	8 022 446	4 784 657	3 237 789	3 128 393

BILAN PASSIF

Euros

		31.12.2023	31.12.2022
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserve statutaires ou contractuelles			
Réserve pour projet de l'entité		47 319	47 319
Autres		108 216	108 216
Report à nouveau		568 470	541 986
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		87 903	26 484
Situation nette	sous total	811 909	724 005
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		484 364	542 133
Provisions réglementées			
	TOTAL I	1 296 272	1 266 138
FONDS REPORTÉS et DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		67 324	58 291
	TOTAL II	67 324	58 291
PROVISIONS			
Provisions pour risques		-	394
Provisions pour charges		477 000	480 000
	TOTAL III	477 000	480 394
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit		559	409
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		87 691	249 034
Fournisseurs et comptes rattachés		52 123	34 696
Dettes des legs et donations			
Dettes fiscales et sociales		507 294	445 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		22 888	21 881
Autres dettes		11 794	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		714 842	571 643
	TOTAL IV	1 397 192	1 323 571
Ecarts de conversion Passif (V)			
	TOTAL GENERAL	3 237 789	3 128 393

COMPTE DE RESULTAT

page 1/2

Euros

	31.12.2023	31.12.2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 980	2 000
Vente de biens et services		
Vente de biens	3 307	1 646
Vente de prestations de services	544 871	634 887
Production stockée	- 4 730	- 6 852
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitations	2 653 227	2 514 714
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprise sur amort., dépréc., prov. et transferts de charges	62 146	47 597
Utilisation des fonds dédiés	2 176	2 176
Autres produits	177 524	144 516
TOTAL I	3 440 501	3 340 685
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 530	2 550
Variation de stocks de marchandises	397	228
Achats stockés / combustibles	9 208	11 006
Autres achats et charges externes	370 775	331 522
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	214 147	233 370
Salaires et traitements	1 935 208	1 932 503
Charges sociales	671 402	677 138
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations (amortissements)	145 849	140 779
Sur actifs circulant (provisions)	-	-
Dotations aux provisions		
Pour risques et charges	27 051	6 365
Report en fonds dédiés	12 448	
Autres charges	19	1 063
TOTAL II	3 388 034	3 336 069
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	52 466	4 616

COMPTE DE RESULTAT

page 2/2

Euros

	31.12.2023	31.12.2022
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 588	1 647
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions de change		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5 588	1 647
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	-	82
Différences négatives de change		-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	-	82
2 - RÉSULTAT FINANCIER	5 588	1 565
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	58 054	6 182
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	38 717	25 722
Sur opérations en capital (Cessions Actifs)	9 784	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL V	48 502	25 722
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 108	-
Sur opérations en capital	3 754	-
Dotations aux amort., dépréciations et provisions		
TOTAL VI	5 863	-
3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	42 639	25 722
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 790	5 420
Total des produits	3 494 590	3 368 054
Total des charges	3 406 687	3 341 570
Excédent ou Déficit	87 903	26 484
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	-	-
Prestations	700	-
Bénévolat	34 975	57 750
Total / Ressources	35 675	57 750
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite des biens	-	-
Prestations	700	-
Personnel bénévole	34 975	57 750
Total / Emplois	35 675	57 750

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
au 31.12.2023
Montants exprimés en EUR***

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.1.2	Changement d'estimation comptable	8
5.2	Dérogations	8
5.3	Principales méthodes comptables	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	Stocks et en cours	11
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	11
6.4	Fonds propres	11
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
6.4.2	L'excédent ou déficit de l'exercice	12
6.4.3	Subventions d'investissement	12
6.5	Fonds reportés et dédiés	13
6.5.1	Fonds dédiés	13
6.6	Tableaux de variation des provisions pour risques et charges	14
6.7	Provision pour risques et charges	14
6.7.1	Provisions pour engagements de retraite	14
6.8	Produits constatés d'avance	14
6.9	Détail et échéance des créances et des dettes	15
7	Informations relatives au Compte de résultat	17
7.1.1	Cotisations sans contrepartie	17
7.1.2	Ventes de biens et de services	17
7.1.3	Produits de tiers financeurs	17

7.1.4	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18
7.1.5	Utilisations des fonds dédiés	19
7.1.6	Autres produits	19
	Le poste « dons manuels » comprend notamment	19
7.2	Charges du compte de résultat	19
7.2.1	Reports en fonds dédiés	19
7.3	Contributions volontaires en nature du compte de résultat	19
7.3.1	Contribution volontaires en nature : Charges et Produits	19
7.4	Autres informations sur le contenu de postes du compte de résultat	20
7.4.1	Charges et produits exceptionnels	20
7.4.2	Honoraires des commissaires aux comptes	20
8	Informations relatives à la fiscalité	21
8.1	Informations relatives aux dirigeants	21

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette association a pour objet, notamment dans le cadre de son agrément national de « Conservatoire botanique national », de :

- promouvoir les activités de recherche, formation et information, rencontres et échanges, publication, accueil, assistance et expertise scientifique dans le domaine de la phytosociologie sigmatiste, fondamentale et appliquée ;
- acquérir et gérer des connaissances en floristique, phytosociologie, biologie et écologie des espèces végétales et des milieux naturels ;
- mettre au point des techniques de conservation et des méthodologies d'étude ;
- utiliser ces connaissances, techniques et méthodologies en évaluations patrimoniales, conseils et expertises de protection et de gestion pour la conservation des habitats et des espèces menacés et protégés ;
- diffuser et transmettre ces connaissances et savoir-faire à nos partenaires scientifiques et techniques, administratifs et institutionnels ;
- participer à l'éducation à l'environnement des citoyens ;

2 Nature et périmètre des activités ou missions réalisées

Les Conservatoires botaniques nationaux sont au cœur des dispositifs existant en France et en Europe pour préserver le patrimoine naturel végétal. Le Conservatoire botanique national de Bailleul, sur le territoire du Nord de la France, constitue ainsi une des fondations sur laquelle reposent de nombreux dispositifs visant la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité. Le travail réalisé visant à l'actualisation permanente et la gestion des connaissances sur la flore et les végétations permet de disposer de références fiables pour la mise en œuvre des politiques publiques. Ces dernières visent notamment la conservation et la gestion des espaces naturels et plus globalement la préservation de la biodiversité végétale.

L'utilité et les principales sources de valeurs du conservatoire botanique

- Produire et mettre à disposition des données de référence sur le patrimoine végétal afin de permettre d'agir pour la conservation de la flore et de la végétation, de réaliser des actions de sensibilisation ou de formation et d'assurer une expertise de qualité.
- Produire des référentiels et des publications de référence permettant aux utilisateurs (gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, aménageurs...) d'évaluer leurs actions sur le patrimoine naturel.
- Apporter une expertise sur la flore et la végétation auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires du territoire (localisation et hiérarchisation des enjeux, évaluation des menaces, méthodes de conservation...) afin d'orienter au mieux leurs actions dans une optique de conservation du patrimoine naturel.
- Contribuer à la conservation des populations d'espèces et des communautés végétales.
- Assurer la formation des spécialistes pour améliorer les compétences nécessaires à la prise en compte de la biodiversité dans les différents projets et dans les territoires à différentes échelles.
- Sensibiliser les publics à la biodiversité végétale pour augmenter la prise de conscience nécessaire et démultiplier les actions locales en faveur du patrimoine naturel.
- Contribuer à l'amélioration de la connaissance scientifique fondamentale sur le patrimoine végétal sauvage.

Par Arrêté du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires daté du 25.07.2023 et publié au journal officiel du 09.08.2023, l'agrément du Centre Régional de Phytosociologie en tant que Conservatoire Botanique National est renouvelé jusqu'au 31.12.2024

Par réunion du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public du 03 mai 2022, est accordé l'agrément académique à l'association « Conservatoire Botanique National de Bailleul » pour une durée de 5 ans.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements

Ensemble immobilier du Conservatoire Botanique National de Bailleul situé au hameau Haendries à Bailleul

Le CRP/CBNBL dispose de 25 hectares qui sont la propriété de la ville de Bailleul et sont loués au CRP/CBNBL via un bail emphytéotique.

Dans ce domaine ont été aménagés différents jardins :

- un jardin de plantes médicinales,
- un jardin de plantes conservatoires
- un jardin dit « des plantes sauvages » pour le développement des activités pédagogiques

Bâtiments spécifiques :

Pôle conservation et herbier : bâtiment permettant les activités suivantes :

- observation (binoculaire, microscope, cytomètre de flux),
- stérilisation (mise en culture in vitro),
- Chambre de culture,
- bureaux de travail (stagiaires),
- préparation culturale (travaux horticoles),
- Salle de conservation (banque de semences),
- Serre attenante,
- Bureaux de l'équipe scientifique,
- Herbarium (à l'étage).
- BBPF (Bibliothèque botanique et phytosociologique de France)

(Accueil, Bureaux des équipes de documentation, Salle de consultation, Salle d'archives et de stockage de la documentation)

Salles de réunion dans bâtiment Flahaut (rdc et étage équipement visio)

serre de production

auditorium de 175 places permettant d'accueillir séminaires, conférences, etc

atelier de botanique pour réalisation formations animations, etc...

ensemble de bureaux dans différents bâtiments (équipé en matériels informatiques et mobilier de bureau)

pièce dédiée à la centralisation des systèmes informatiques : armoires avec serveurs

Antenne en Picardie / Amiens

Dans une zone d'activité, locaux de bureaux équipés (loués à un privé)

Antenne en Haute-Normandie / Rouen

Au jardin des plantes, convention avec la mairie pour règlementer l'occupation (paiement en « nature » compensé par quelques jours de travaux des scientifiques en assistance auprès des personnels du jardin de Rouen.

— Ressources humaines

En 2023, l'effectif moyen est de 50.50 ETP

- avec en saison haute jusqu'à 54 salariés (dont 36 hommes et 18 femmes)
- comprend 7 temps partiels
- un total de 52 CDI
- 4 CDD dont 1 informaticien, un comptable pour remplacement congés parental, un technicien scientifique pour travailler 2 mois sur les herbiers, 2 agents d'entretien suite à un départ en retraite

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

Par convention datée du 15.12.2022, est acté le transfert de l'objet et des moyens de la mission « Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) » entité économique autonome, portée par le CRP agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul au bénéfice du Syndicat Mixte Espaces Naturels Régionaux à compter du 1er janvier 2023. Ce transfert a été entériné à l'issue d'une AGE le 8 novembre 2022 et le protocole de transfert a été approuvé par l'AGE du 15 décembre 2022.

Le transfert de l'ORB se traduit par une baisse des ressources de subventions d'environ 200 k€, le transfert d'actifs immobilisés pour une valeur brute comptable de 8K€ (valeur résiduelle non significative) et le départ de 3 salariés de l'ORB au 01.01.2023. Cette évolution entraîne une perte de 3 personnels directs qui provoque un taux réel de dépenses indirectes supérieures à 20% (taux maximum de financement à la Région) ; ce taux s'aggravera encore en 2024 avec la perte de l'équipe de la Normandie, comprenant 5 ETP directs.

Développement de l'activité connaissance avec un projet soutenu par l'UE. (Feder)

Malgré une gestion très rigoureuse des dépenses, la structure subit l'inflation dans chacun de ses postes de charges externes ainsi que dans l'évolution des salaires ; le poste est constant par rapport à 2022 alors que l'équipe ORB de 3 salariés a quitté la structure.

Au sujet de la jurisprudence du 13.09.2023 sur les congés payés acquis au cours de période d'arrêt maladie, à ce jour, la structure n'a pas connaissance de salariés concernés par cette jurisprudence.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

OBJECTIF 2024 du CBNBL : travailler sur une étude d'évolution de sa gouvernance
Créer un projet d'établissement scientifiquement ambitieux partagé avec les partenaires financiers techniques et scientifiques en lien avec le ré-agrément à 10 ans, et fondé sur une gouvernance une organisation et des financements adaptés ;
Bâtir des scénarios statutaires en considérant les incidences juridiques techniques comptables fiscales sociales et financières.
Rencontrer les élus individuellement
Organiser un webinaire de restitution
Organiser une réunion politique autour des résultats des consultations partenariales

Le transfert de l'activité Normande au 01.01.2024 vers l'établissement public de coopération environnementale (EPCE) avec le départ de 5 salariés et un impact sur la PIDR au 31.12.2023 par la mise à zéro pour 4 salariés. Impact valorisé pour 13 k€.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et modificatifs suivants et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Néant

5.1.2 Changement d'estimation comptable

Néant

5.2 Dérogations

Sur l'amortissement des subventions d'investissement : les investissements ne sont réalisés qu'à la condition qu'ils soient intégralement financés par un tiers. De ce fait l'amortissement des subventions ne peut être considéré exceptionnel, il doit venir couvrir la charge d'amortissement des biens financés. En conséquence, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au compte de résultat de l'exercice sont incluses dans les produits d'exploitation sur la ligne « Autres produits » soit 141 567 € sur l'exercice 2023 et 137 394 € sur l'exercice 2022.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les immobilisations (actifs acquis à titre onéreux) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels et Digitale 2 / durée de 12 mois
- Constructions (gros œuvres/structure) / 20 à 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions / 10 à 25 ans selon les composants
- Installations techniques / 5 à 10 ans
- Matériel et outillage / 2 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique / 2 à 5 ans
- Mobilier de bureau / 4 à 10 ans
- Livres et Revues / 1 an

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations par acquisitions	Diminutions par sorties	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels Informatiques	262 701	12 752		275 453
Digitale II	887 862			887 862
Site Internet CRP + OBIO	83 158			83 158
TOTAL I	1 233 719	12 752	0	1 246 471
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 161			41 161
Constructions sur sol propre	0			0
Constructions sur sol d'autrui	979 229			979 229
Aménagements / Constructions	110 635			110 635
Matériels, outillages et instal. techniques	398 593	25 950	7 149	417 394
Aménag. et Agenc. / Const et Terrains	689 795	8 005	1 228	696 572
Matériel de transport	204 776	0	40 400	164 376
Matériel de bureau, d'informatique et Mobilier	1 101 596	32 124	8 375	1 125 345
Livres et Revues	524 788	9 269		534 055
TOTAL II	4 050 571	75 348	57 152	4 068 767
Immobilisations corporelles / En cours				
Immobilisations corporelles en cours	2 982	12 000	441	14 540
TOTAL III	2 982	12 000	441	14 540
Immobilisations Financières				
Autres titres immobilisés	23			23
Dépôts et Cautions déposés	4 447	1 542		5 989
Prêt PEEC	114 538	8 472	3 704	119 304
TOTAL IV	119 008	10 014	3 704	125 315
TOTAL (I à IV)	5 406 277	110 114	61 297	5 455 094

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentation : dotation	Diminution : reprise	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels Informatiques	227 965	12 278		240 243
Digitale II	888 866			888 866
Site Internet CRP + ORB	79 735			79 735
TOTAL I	1 196 567	12 278	0	1 208 844
Immobilisations corporelles				
Terrains	0			0
Constructions sur sol propre	0			0
Constructions sur sol d'autrui				
Aménagements / Constructions	832 290	33 142		865 432
Installations techniques, matériels et outillages	368 271	18 135	7 149	377 257
Instal. générales, agenc. et aménag. / Const + Terrains	524 700	27 718	1 228	551 188
Matériel de transport	168 627	11 810	40 400	139 837
Matériel de bureau, d'informatique et Mobilier	1 109 776	33 255	4 621	1 138 410
Livres et Revues	484 247	9 714		493 961
TOTAL II	3 485 913	133 671	53 397	3 588 087
TOTAL (I+II)	4 682 479	145 849	53 397	4 774 932

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

- Produits finis / ouvrages : le nombre d'exemplaires valorisés au coût de revient
- Marchandises : au coût d'achat
- En cours : au pourcentage d'avancement des missions selon le chef projet.

Les éventuelles dépréciations de stock sont évaluées de la manière suivante :

- Produits finis / ouvrages : le stock restant compte tenu de la faible rotation

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Marchandises (Livres boutique)	1 413		1 413
Produits finis (Ouvrages)	9 725	9 726	0
En Cours (production services)	93 415		93 415
TOTAL	104 554	9 726	94 828

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation	Diminution : reprise	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisation corporelles	0			0
Stocks	9 725		9 726	0
Créances	0		0	0
Immobilisations financières	0			0
TOTAL	9 725	0	9 726	0

Les événements qui ont conduit à comptabiliser ou à reprendre les dépréciations sont les suivants :

- Les reprises de provisions correspondent aux sorties des stocks

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

	à l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou Consommation	à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	0				0
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Réerves	155 535				155 535
Report à nouveau	541 988		26 484		568 470
Excédent ou déficit	26 484		87 903	26 484	87 903
Situation nette	0				0
Fonds propres consommables	0				0
Subvention d'investissements	542 133	1 239	86 314	145 321	484 364
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	1 266 138	1 239	200 701	171 806	1 296 273

6.4.2 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 87 903 €
Le secteur lucratif affiche un résultat fiscal de + 54 998 €

6.4.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité. Les subventions d'investissements sont comptabilisées en fonds propres lors de leurs octrois. Conformément au règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer. Ainsi, seul le montant net de la subvention est présenté au bilan.

L'entité a enregistré sur les comptes 2023 une opération de mécénat pour soutenir le projet « les plantes sauvages comestibles : un levier pour sensibiliser à la nature »

Le mécénat est un soutien financier apporté par une personne morale ou une personne physique à une action.

La contribution financière vient du Crédit Agricole pour un total de 20 000 € dont 12 448 € fléché sur un investissement.

Ces fonds sont repris due concurrence des amortissements à compter du 01.01.2024

Projet ORB 2024, correspondant au fond dédié issu de « l'ORB » non transférable au 01.01.2023 d'un montant de 34 754 €.

6.6 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

	Provisions FIN 2022	Correction à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation	Diminution : reprises / 2023	Provisions FIN 2023
Provisions pour charges / Retraite	480 000		27 051	30 051	477 000
Provisions pour charges / Social	394		0	394	0
TOTAL	480 394	0	27 051	30 445	477 000

6.7 Provision pour risques et charges

6.7.1 Provisions pour engagements de retraite

Notre association provisionne ses engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite pour la totalité de ses salariés. Cette provision est constituée sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Application de la convention collective de l'animation
- Un âge de départ à la retraite à 64 ans ;
- Un taux de turn-over moyen de 5 % jusqu'à l'âge de 64 ans
- Un taux d'actualisation de 3.40 %
- Un taux de revalorisation des salaires de 1.80 %
- Un taux de charge de 45%

6.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se composent d'une part des prestations facturées en totalité mais dont la réalisation n'est pas terminée au 31 décembre et d'autre part de la quote-part des subventions non consommées à la clôture de l'exercice

Détail des PCA		en K€
PCA sur Ouvrages		10
PCA sur prestations		35
Projets antérieurs clos	21	
Projets antérieurs non clos	8	
Projets Européens	195	
Projets Dreal	1	
Projets Autres Partenaires	445	
PCA sur Subventions		670
TOTAL		715

6.9 Détail et échéance des créances et des dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Détail des créances	Valeur brute	A 1 an au plus	A plus d'1 an
1 / Actif immobilisé			
Prêt PEEC / Action logement	119 304	3 680	115 624
Autres immobilisations financières	6 012	0	6 012
Total I	125 316		
2/ Actif circulant			
Clients	228 505	228 505	
Clients / Facture à établir	49 482	49 482	
Sous Total 1	277 987		
Avances / Fournisseurs	7 032	7 032	
Sous Total 2	7 032		
Avances / Collaborateur	16	16	
Organisme Social / Uniformation	25 703	25 703	
Organisme Social / Sécurité Sociale	743	743	
Etat / excédent de versement TSS	17 904	17 904	
Etat / Aides à recevoir	0	0	
Intérêts / caution	307	307	0
Autres créances diverses	632	632	
Subvention à recevoir	1 468 502	1 468 502	
Sous Total 3	1 513 806		
Charges constatées d'avance	33 689	33 689	
Sous Total 4	33 689		
Total II	1 832 514		
TOTAL (I+II)	1 957 831	1 836 195	121 636

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 2023
Montants exprimés en EUR

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Baillieux

Détail des dettes	Valeur brute	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts auprès des établissements de crédit	0		
Emprunts et dettes financières diverses	559	559	
Avances et Acomptes / Clients	87 691	87 691	
Fournisseurs	49 328	49 328	
Fournisseurs / Factures non parvenues	25 684	25 684	
Personnel et comptes rattachés	18 563	18 563	
Organismes Sociaux	153 676	153 676	
Dettes et Cotisations / Provision CP+RTT	270 026	270 026	
Etat / TVA à verser	25 669	25 669	
Etat / TVA collectée N+1	27 753	27 753	
Etat / Impôts, taxes et versements assimilés	11 608	11 608	
Autres crédateurs	11 794	11 794	
Produits constatés d'avance / Ouvrages	9 725	9 725	
Produits constatés d'avance / Projets	705 117	705 117	
TOTAL	1 397 192	1 397 192	0

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.1.2 Ventes de biens et de services

Les ventes de biens et services sont présentées dans le tableau ci-après.

Les prestations En cours correspondent aux travaux constatés en fonction du pourcentage d'avancement des missions accomplies au titre des commandes acceptées et non terminées à la clôture. Ils sont valorisés au prix de vente faute d'information suffisante sur le coût de revient.

7.1.3 Produits de tiers financeurs

7.1.3.1 Concours publics

Néant

7.1.3.2 Subventions d'exploitation

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 2023
Montants exprimés en EUR

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul

Informations sur les ressources	31/12/2023			31/12/2022
	TOTAL	Activité	Activité Lucrative	TOTAL
Cotisations				
Total I	1 980	1 980		2 000
Ventes de Marchandises	1 406		1 406	1 201
Ventes de produits finis (ouvrages)	1 902		1 902	445
Total II	3 307	0	3 307	1 646
Location	23 128		23 128	16 587
Visites	69 953		69 953	64 285
Produits des Activités Annexes	5 387	4 179	1 208	2 945
Prestations Finies	670 708	349 005	321 703	690 547
Prestations En Cours (N)	-224 306	-196 522	-27 783	-139 437
Total III	544 871	166 661	388 210	634 887
Production Stockée (ouvrages/Autres)	-4 730		-4 730	-8 852
Total IV	-4 730	0	-4 730	-8 852
<i>Chiffre d'affaire net</i> <i>(hors produits stockés et en-cours) =</i>	772 483	353 184	419 300	775 971
Subventions Partenaires Statutaires	833 806	760 103	73 704	841 845
Subventions Com. Communes CCFI	40 000	17 879	22 121	40 000
Subventions Etat / Ministère	126 696	126 696		106 977
Subventions Etat / DREAL HdF	583 508	583 508		604 558
Subventions Etat / OFB	23 585	23 585		23 792
Subventions Europe	218 770	218 770		116 698
Subventions Partenaires / Normandie	409 453	409 453		381 347
Subventions Partenaires / Picardie	173 421	173 421		152 000
Subventions Autres Partenaires	235 142	235 142		154 664
Subventions / Ouvrages	4 615	0	4 615	6 622
Subventions / Emploi	4 231	4 231	0	5 910
Total V	2 653 227	2 552 787	100 440	2 514 713
TOTAL (I à VI)	3 198 655	2 711 428	487 227	3 146 394

7.1.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

- Reprise sur la provision retraite du personnel sorti / 2023 (+ 30 051€)
- Reprise sur la provision de dépréciation des ouvrages à hauteur des exemplaires sortis (+ 4 730€)
- Reprise sur la provision 2022 pour charge / Solde Harmonie (+ 394€)
- Transfert de charges diverses d'exploitations (+ 804€)
- Transfert des charges remboursées par Uniformation (+ 26 167€)

7.1.5 Utilisations des fonds dédiés

Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 2 176 € sur les fonds « jardins espace inspiration nature » (origine 2020).

7.1.6 Autres produits

Le poste « dons manuels » comprend notamment

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte pour 545 €
- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles pour 2 997 €

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Reports en fonds dédiés

Néant

7.3 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature liées à la mission d'acquisition et de diffusion de la connaissance sur la flore, les végétations et les habitats.

La méthode retenue est la valorisation à 25 € l'heure

- du nombre d'heures effectuées au sein de l'entité
- du nombre d'heures effectuées par les collaborateurs extérieurs dans le cadre de l'animation du réseau des bénévoles
-

7.3.1 Contributions volontaires en nature : Charges et Produits

Les contributions 2023 sont de la même nature. L'entité a enregistré le produit de la Contribution volontaire en nature en BÉNÉVOLAT et la charge en PERSONNEL BÉNÉVOLE

- Collaborateur au sein de l'entité pour 0 €
- Collaborateurs extérieurs pour 34 975 € soit 200 jours de bénévolat réalisés
- Mise à disposition d'une benne par la Société BAUDELET pour une valeur de 700 €

7.4 Autres informations sur le contenu de postes du compte de résultat

7.4.1 Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations de gestion		
Evolution Contrat EDF	921	
Régularisations / Tiers (Fournisseurs ou Clients)	132	
Remplacement Machine Pitney Bowes	685	
Régularisations / Liquidation IS	370	
Sur opérations en capital		
Transfert ORB / QP Immob non amorties	3 754	
TOTAL	5 863	0

Produits exceptionnels	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations de gestion		
Reprise Subvention DREAL HdF	14 082	14 802
Régularisations / Solde Harmonie	755	0
Reprise / Projets soldés - ORB	21 689	1 094
Reprise / Projets soldés - Pic 2020+2021		7 977
Reprise / Projets soldés - Normandie		528
Reprise / Projet soldé - EDD		1 256
Reprise / Projet soldé - ITG Terrils	2 192	
Sur opérations en capital		
Produits / Cessions actifs - Vente 2 Autos	4 500	0
Produits / Autres Cessions	1 530	66
Transfert ORB / QP Immob non amorties	3 754	
TOTAL	48 502	25 722

7.4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total TTC comptabilisés des honoraires s'élève à

- 23 164 € dans le cadre de la lettre de mission du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31.12.2023, au titre de la certification des comptes.
- 0 € au titre des lettres de mission pour l'émission des attestations des dépenses engagées dans les différents projets Européens.

8 Informations relatives à la fiscalité

Dans le cadre de ses activités lucratives accessoires, l'entité est assujettie à la TVA et à l'impôt sur les sociétés sous le régime réel simplifié d'imposition.

Le résultat du secteur lucratif pour l'exercice 2023 est un bénéfice de + 67 788 € avant IS

Provision pour impôt sur les bénéfices de 12 790 €

8.1 Informations relatives aux dirigeants

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 170 855 € en 2023 (comité de direction).